

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 DECEMBRE 2018

Présents : Mmes BAUDUIN Dominique, REGARD Françoise, FORT Annick
MM. BRUCHON Christian, DUCROT Jean-Marie, GELHAYE Arnaud, MOUREAUX Pascal,
PETITHUGUENIN Vincent, PONTIROLI Michel, GRAPPIN Michel, REYMONDET Daniel, ROBIN
Emmanuel, SCHWARTZ Thierry.

Absents excusés : Mme MONGIN Dominique (pouvoir à D. BAUDUIN), MM. BERAUDIER Patrice
(pouvoir à E. ROBIN), BERT Dominique, BOLE Michel (pouvoir à P. MOUREAUX), LEGRAS Jean-
Claude (pouvoir à F. REGARD), URIET Jean-Luc (pouvoir à T. SCHWARTZ).

Absents non excusés : MM. BOILLOT Gérard, GOUDOT Sébastien, LINARES Laurent, MILLET
William, GARDIEN Alain.

Approbation du compte-rendu du 5 octobre 2018 : 1 abstention

APPROBATION DU PLU DE ST GERMAIN :

Le PLU de St Germain, commencé en 2012, arrive enfin à son échéance.

Il convient de l'approuver. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce dossier.

Cette approbation fera l'objet d'une insertion dans un journal local. Le dossier de PLU est tenu à la disposition du public à la mairie.

Vote : unanimité

Il convient également de voter les décisions d'urbanisme s'y référant, comme :

Institution du droit de préemption sur les zones U : *Vote : unanimité*

Concernant l'élaboration de clôture soumise à déclaration préalable et les démolitions soumises à permis de démolir, ces deux points sont reportés.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE POUR LES EMPRUNTS :

Mme le Maire explique qu'une échéance d'emprunt oubliée en janvier 2016 a été régularisée en mars 2018, ce qui a épuré les crédits nécessaires sur 2018. Afin de régler une dernière échéance, il convient de muter la somme de 920 € des ventes de bois au compte « emprunt »

Vote : unanimité

EMBAUCHE CONTRATS :

Afin de préparer au mieux la rentrée de janvier prochain, il est nécessaire de recruter pour le périscolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'embaucher Madame PONSARD Mylène, pour une période de 6 mois et 7 jours, à raison de 14h hebdomadaires, et Madame STELLACCI Marie, pour une période de 1 an, affectée au ménage des bâtiments communaux, à raison de 14 h hebdomadaires, toutes deux à compter du 01/01/2019

Vote : unanimité

Mme le Maire expose le projet de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille de reprendre la compétence du périscolaire au 1^{er} janvier prochain. Par contre, pour ne pas perturber l'organisation des services en cours d'année scolaire, la prise complète de compétence s'effectuera au 1^{er} septembre 2019. La CCBHS remboursera chaque site périscolaire des frais de fonctionnement engagés du 1^{er} janvier au 31 août 2019 (salaires compris).

MODIFICATION DES STATUTS CCBHS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter une nouvelle rédaction pour une compétence supplémentaire, formulée ainsi : « Développement des pratiques sportives en lien avec le projet de territoire et soutien aux manifestations nationales, régionales et départementales se déroulant sur le territoire » à compter du 1^{er} janvier 2019.

Vote : 1 abstention

FIXATION DU MONTANT DU LOYER POUR LE LOGEMENT « La Poste » :

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de ce loyer à 500 € auxquels s'ajouteront 50 € de charges (chauffage). Ce logement de 65 m² est entièrement réhabilité et sera disponible début février 2019.

Il a déjà été attribué à une habitante de la commune.

Vote : 1 abstention

DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR :

Vu la présentation de plusieurs projets sur la Commune, à savoir :

- Création d'un cheminement doux sur la Rue de l'Hermitage
- Aérogommage du clocher de l'église d'Arlay et réfection des murs (crépis – joints)
- Réfection toitures des deux églises
- Réhabilitation des deux épiceries
- Réhabilitation de la salle des mariages
- Réfection de la façade de l'ancienne poste
- Réhabilitation du terrain de tennis de St Germain
- Création d'une aire de jeux sur la Gravière
- Renforcement du réseau d'eau potable

Le Conseil Municipal approuve tous ces projets et sollicite de l'Etat l'attribution de subventions au titre de la DETR 2019. Le financement de ces travaux sera inscrit au budget 2019.

Vote : 1 abstention

DPU :

Vu la déclaration d'intention d'aliéner, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle suivante :

- Vente parcelle située 21 Rue St Vincent, appartenant à Mme Chamois et indivision Bernard.

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Achat d'un camion communal : Etant donné que le camion actuel, en mauvais état, ne passera pas le contrôle technique obligatoire, et vu la nécessité de le remplacer, le Maire propose d'acquérir un véhicule de type camion NISSAN NT400 « Confort », d'occasion, pour un montant HT de 19 000 €. Les élus demandent d'autres propositions.

- Transport scolaire : Le Département a validé la nouvelle carte scolaire. Désormais notre commune est rattachée au collège de Bletterans et au collège St Exupéry de Lons Le Saunier. La Région s'engage à rembourser les frais avancés par les familles.

- Restaurant Burger King : ils sont en recherche de personnel pour les vacances de Noël et demandent aux habitants d'Arlay intéressés, étudiant ou sans emploi, de les contacter.

- Commission « budget – travaux » : elle aura lieu le 20 décembre à 20H.

Madame le Maire, Dominique BAUDUIN.

